



## Programme fidélité compagnie aeriene....

Par **jimmy54**, le **22/10/2009** à **11:40**

Bonjour,

Depuis 01 ans environ j'ai adhéré à un programme de fidélité auprès de la compagnie Aigle azur récompensant ma fidélité par un cumul de miles.

Au départ tout se passe normalement et je parviens à créditer des miles.

Au mois d'août la compagnie a ajouté un article à son programme sans aucun avis interdisant à ma catégorie professionnel de cumuler des miles malgré ma fidélité. Je précise que je suis fonctionnaire et que mes billets sont payés par mon employeur lors de mes missions tout comme pour d'autres professions.

- 1/ N'y a t-il pas une discrimination ?
- 2/ cette clause n'est-elle pas abusive
- 3/ Est-ce légal?
- 4/ Quels sont mes recours?

Merci